

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

En marge d'un centenaire

FONDATION DE LOUISEVILLE (Canada)

par un gentilhomme du Grand-Rozoy

L'on a beaucoup parlé du Canada ces temps derniers, et l'on a omis de rappeler qu'il y a trois cents ans, un personnage d'ici jeta les fondements d'un établissement qui est devenu l'importante agglomération de Louiseville.

Cet événement n'était pas connu du Soissonnais, il vient d'être mis en lumière par le P. Germain Lesage dans un ouvrage édité au presbytère de Louiseville en 1966 qui a pour titre : « Manereuil fondateur de Louiseville 1665-1672 ».

Charles du Jay est le nom exact de ce fondateur ; qui connaît l'histoire locale sait que la famille de ce nom hanta sans interruption le Grand-Rozoy pendant 250 ans.

Les du Jay plaçaient leurs origines lointaines aux environs de Lectoure, leur implantation chez nous est un élément de ce brassage qui renouvela toute la noblesse locale au cours des 15^e et 16^e siècles.

François du Jay, seigneur de Pépinet, quitta l'Armagnac vers 1580, il appartenait aux bandes huguenotes qui suivaient le futur Henri IV dans ses pérégrinations. Il rencontra successivement deux Soissonnaises de sa confession qu'il épousa et qui le fixèrent, leurs héritages étant plus substantiels que les siens de Gascogne.

Les premiers temps de la chronique des du Jay vont montrer que, plus qu'on ne le pense, la Réforme avait gagné la noblesse de la contrée. Madeleine de Sailly qui se maria au premier du Jay en 1582 en était. Ses auteurs, seigneurs d'Hartennes, l'appartaient à la majorité des meilleures familles du Soissonnais et du Valois comme on peut le constater par un acte de tutelle de 1593. Du Jay partagea d'abord la seigneurie d'Hartennes avec son beau-frère d'Orjault.

Devenu veuf, il convolait en 1595 avec Anne de Nogentel, fille d'un petit fief du Grand-Rozoy et de Chevreux, et petite-fille d'un autre dont la pierre d'obit qui se voit à Nogentel (près Château-Thierry) énumère les seigneuries : Nogentel, Trosly (Loire), la Tour Menault (Vauxbuin), Rozoy et Vierzy.

Les du Jay à venir auront donc de profondes racines locales.

François du Jay n'en continua pas moins à guerroyer sous les cornettes du Béarnais. En 1590 et 1592 d'Attichy ou de Compiègne, il menait dure guerre aux Ligueurs de Soissons. A l'âge de la retraite il rejoignit Rozoy et y mourut en 1613 gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et capitaine des gardes de Sa Majesté.

Ses trois enfants qui vécurent, deux fils et une fille, prirent tous pour conjoints des Parenteau, de religion réformée, venus du Plessier-de-Roye à la suite du prince de Condé, le chef des calvinistes.

L'aîné d'entre eux, Isaac, seigneur du fief de Nogentel à Rozoy, suivit la carrière des armes. Il en vint à abjurer le protestantisme, aussi les onze enfants que lui donna sa femme de 1630 à 1645 furent inscrits sur le registre baptistaire de Rozoy. Le huitième d'entre eux, Charles, qui vit le jour le 19 Février 1640 est le personnage qui nous intéresse.

**

La seigneurie principale du Grand-Rozoy était celle de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, elle couvrait et débordait la paroisse, elle ne laissait que peu de place aux dépendances du manoir des Nogentel - du Jay. Chez ces derniers Charles n'était qu'un cadet, la carrière militaire seule lui offrait quelque avenir.

Agé de 25 ans il s'engagea dans le régiment de Carignan-Salières où on lui consentit le grade d'enseigne (porte-fanion). C'est alors qu'à l'exemple des nobles de son temps, il prit le nom de « sieur de Manereuil ». Manereuil étant le titre assez vain d'un fief qu'on ne sait pas exactement localiser, mais qui était tiré de la corbeille de mariage de la maman, la huguenote Charlotte-Henriette de Parenteau. C'est ce nom, d'une origine fort nébuleuse, qui grâce à Charles, va au Canada se couvrir de notoriété.

Le régiment de Carignan-Salières venait de se réorganiser avec des recrues poitevines pour la plupart. On le destinait à une campagne à entreprendre en Nouvelle-France. Louis XIV tenait fort à la mise en valeur de cette colonie, dont les occupants, taquinés par les Iroquois, demandaient de l'aide.

C'est à La Rochelle que Charles du Jay rejoignit ce corps, il y fut affecté dans la compagnie de M. de Vernon, sieur de la Fouille. C'était en 1665, la compagnie embarqua sur le Saint-Sébastien qui, après une navigation de 117 jours sans anicroche,

put mouiller ses 250 tonneaux en rade de Québec le 12 Septembre.

Les opérations militaires du régiment furent couronnées de succès et rendirent sécurité et confiance à la colonie.

Dès lors, il sembla aux militaires qu'ils n'avaient plus qu'à attendre la date fixée pour le rapatriement. Le gouvernement de Louis XIV avait, lui, d'autres projets et pour les réaliser il entreprit de faire pression sur les compagnies. Exposant des raisons patriotiques il les incita à entreprendre du défrichement et à s'intégrer dans la population coloniale pour en augmenter la force.

L'enseigne du Jay accepta de rester. Déjà avant cette date il se trouvait installé, avec de nombreux hommes de sa compagnie, à l'embouchure de la rivière du Loup, et le hameau que les militaires y avaient créé portait le nom de Manereuil.

Le Canada d'alors était surtout fréquenté pour la traite des fourrures. Les colons y trouvaient gibier et pêche en abondance, mais pour ce qui est de l'agriculture, tout était à faire en partant de l'abattage de la forêt.

Les expatriés étaient certes libérés de la série des servitudes qui chargeaient la population des vieux pays, ceci était un point acquis, mais l'aventure de l'Amérique ne se manifestait payante qu'après des efforts et des années de labeur. Notre compatriote caressa l'espoir de se créer une seigneurie. Dans la concession de sa rivière du Loup il s'est, en 1668, associé 17 des 33 soldats de sa compagnie qui ont bien voulu aussi tenter leur chance.

Des faits et gestes de ce nouvel essaim, le P. Lesage a retrouvé des mariages, des abjurations du protestantisme, des transactions et aussi des difficultés entre compagnons. Il a même relaté une rixe dans une taverne qui, en 1669, mit aux prises notre Manereuil avec certain Anseau, sieur de Berry. Manereuil meurtrit son antagoniste et bénéficia d'assez de clémence de la part des juges.

Par malheur il faut dire qu'à plusieurs reprises Manereuil fut amené à emprunter des sommes considérables. Dans ces contrats il était qualifié « écuyer sieur de Manereuil et seigneur en partie de Grand-Rozoy, enseigne d'une compagnie d'infanterie, de présent en ce pays, entretenu pour le service du roi ». En garantie de ses dettes il hypothèque ses biens de Rozoy. L'emprunt du 17 Octobre 1667 de 400 livres tournois, montre que la lettre de change était courante : la somme serait remboursable à l'expiration de deux mois, mais au Grand-Rozoy.

Ces appels de fonds font bien croire que notre homme était lancé dans son entreprise colonisatrice.

L'organisation, on le voit, était laborieuse. Quelques années d'efforts accomplis et l'opulence ne paraissant pas, des colons

en arrivaient au découragement, il semble que ce fut le cas du co-seigneur de Rozoy.

L'érection de sa concession en seigneurie elle aussi s'était fait attendre, on différait ces officialisations pour mieux tenir les pionniers. Elle vint pourtant, au cours d'une promotion massive en date du 3 Novembre 1672. La seigneurie de Manereuil recevait un territoire d'une lieue de large sur deux lieues de profondeur, et relevait du château de Saint-Louis de Québec.

L'érection fut promulguée au moment où du Jay désenchanté se disposait à regagner la mère patrie. Les motifs qui l'y incitèrent pouvaient être variés, le plus impératif, c'est qu'il était accablé de dettes et que son exploitation était loin de lui permettre de leur tenir tête.

Manereuil et divers autres colons profitèrent d'un vaisseau en partance en novembre 1672. Ces retours furent bien compris comme défections par Colbert qui en éprouva un grand déplaisir.

Le voilier accosta bien la France, mais aucune pièce d'archives n'est venue nous fixer sur la suite des aventures de Charles du Jay. Au Canada on en parlait encore, on attendait son retour et ce fut en vain. En 1676 un de ses créanciers réclama la vente de la terre de la rivière du Loup, les tribunaux ne donnèrent pas suite. Ce fut la Chambre des Domaines de Sa Majesté qui, en 1683, jeta le filet sur la seigneurie sans seigneur et qui ensuite la concéda à un sieur Lechasseur.

En 1672 du Jay abandonnant son domaine hypothéqué laissait cependant une entreprise durable, il avait réussi à intéresser à son défrichement une bonne partie de ses compagnons d'armes. Ce sont eux qui vont continuer l'effort qui permettra l'éclosion de la cité de Louiseville.

**

Charles du Jay ne reparut pas dans les actes de sa famille. Celle-ci ne modifia jamais sa règle de conduite au cours de l'Ancien régime : les mâles allaient gagner la croix de Saint-Louis au service du roi, épousaient toujours une demoiselle de la région et finissaient paisiblement leurs jours au Grand-Rozoy où ils personnifiaient le type achevé de gentilshommes campagnards.

Leur patrimoine y était chétif et souvent morcelé par l'indivision car la famille était féconde. Ceci vient expliquer la pluralité des modestes manoirs de Rozoy. La dernière demeure des du Jay, celle qu'on voit encore, est de peu d'importance et sans caractère, elle ne date que de la fin du XVIII^e siècle, son clos d'épaisses frondaisons justifie seul l'épithète de château.

Du capitaine d'Armagnac jusqu'au siècle dernier, huit générations de du Jay hanteront le Grand-Rozoy. Claude-Louis-

François, le dernier seigneur, n'émigra pas mais il eut à endurer les pires tracasseries du régime révolutionnaire ; il parvint à les traverser et se retrouva maire du village de 1800 à 1847. Il fut aussi le dernier qui y décéda, les nécessités l'avaient obligé à vendre en détail ses propriétés, seul le château lui restait, les créanciers le firent mettre en vente aussitôt son décès. Quant au nom, il disparut de la région en la personne de sa bru, qui veuve, tint les bureaux de poste de Vailly et de Braine.

Bernard ANCIEN.



CHAUDUN

La Croix des Amoureux

Chaudun eut autrefois de nombreux calvaires ; l'un, parfois qualifié de « Belle croix », se trouvait près de la grande mare, il avait été rétabli en 1768 par le fermier Bellard. — La croix Saint Georges, en l'honneur du patron de la paroisse, se trouvait à l'angle nord-est du terroir. — La croix de Cravengon était à mi-chemin entre le village et cette ferme. — La croix de Fer sur la route de Paris, ainsi que la croix du Suisse plus loin, vers Missy.

On ne saurait dire quand disparurent ces édifices, mais il en est un autre qui, seul, a été redressé vers 1935-36 et ce fut en considération de sa dénomination profane, aucune intervention dévote ne s'étant manifestée dans cette réalisation.

La Légende du Calvaire

Lors de cette restitution, M. Bertonière, maire de Chaudun, a fait marquer le vocable singulier : « Croix des Amoureux » sur la traverse de la croix et, quand d'aventure un curieux se renseigne, voici le drame qui lui est rapporté :

Deux garçons aimaient la même fille. Soucieux d'une possession exclusive ils décidèrent d'en appeler au sort par les armes. La rencontre se produisit en cet endroit et, d'un œil-de-bœuf ouvert dans un pignon voisin, la belle en prière en suivait les péripéties.

Si elle avait un préféré, on ne le sut pas, mais ce qu'il advint,